

(Du 7 octobre 1960)

Son Exc. M. Emir Raif Abillama a remis au Conseil fédéral les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Liban près la Confédération suisse.

Son Exc. M. Edward Bruce a remis au Conseil fédéral les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union de l'Afrique du Sud près la Confédération suisse.

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Graham A. Martin, en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique à Genève.

(Du 11 octobre 1960)

Des subventions ont été allouées aux cantons suivants:

1. Berne: Pour un drainage et un remaniement parcellaire, commune de Büren an der Aare;
 2. Grisons: Pour des travaux d'adduction d'eau dans les communes de Clugin et Pignia.
-

Le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions ou élu membres de la commission fédérale du musée national suisse pour la nouvelle période administrative de 1961 à 1964: MM. Johannes Duft, directeur de la bibliothèque de l'abbaye, Saint-Gall; Hans Hahnloser, professeur d'histoire de l'art, Berne; Louis Junod, professeur, directeur des archives de l'Etat, Lausanne; Olivier Reverdin, conseiller national, rédacteur, Genève (nouveau); Ettore Tenchio, conseiller national, avocat, Coire.

(Du 13 octobre 1960)

Le Conseil fédéral a constaté que le referendum contre l'arrêté fédéral du 30 juin 1960 modifiant celui qui concerne les mesures complémentaires d'ordre économique et financier applicables à l'économie laitière a abouti, attendu que sur 35 347 signatures déposées en temps utile, 34 852 ont été déclarées valables.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1960
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.10.1960
Date	
Data	
Seite	1087-1088
Page	
Pagina	
Ref. No	10 095 954

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.